

Des réfugiées afghanes suivent un cours d'anglais sur le site de Schistos, en Grèce.





# ASSURER UN AVENIR MEILLEUR

Alors que le nombre de personnes déplacées dans le monde continue d'augmenter dans des proportions dramatiques, il est de plus en plus difficile de trouver des solutions durables pour les réfugiés. En dépit de quelques exemples encourageants, le nombre de rapatriements librement consentis n'a jamais été aussi faible depuis trois décennies et les possibilités d'intégration sur place restent limitées. À l'heure où tant de réfugiés et de déplacés internes font face à des années de déplacement et ont peu d'espoir d'améliorer leurs conditions de vie, ils sont de plus en plus nombreux à entreprendre de dangereux voyages pour trouver une protection et des solutions vers d'autres États. Ceci entraînant des risques croissants en matière de protection.

Le 19 septembre 2016, les États membres de l'ONU ont adopté la « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », s'engageant à élaborer un Cadre d'action global pour les réfugiés, applicable aux situations d'urgence et aux situations prolongées de déplacement forcé. L'un des objectifs clés de ce cadre est d'encourager une plus grande coopération internationale pour apporter des solutions aux réfugiés, notamment par l'augmentation prévisible et rapide des places de réinstallation et par la création de filières complémentaires pour accéder à la protection et aux solutions.

La « Stratégie globale pour les moyens de subsistance » (2014-2018) continue de transformer la démarche de l'organisation, concernant l'autonomisation des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence ainsi que la mise en œuvre de solutions globales. L'objectif ultime des interventions du HCR dans ce domaine est de permettre à toutes les personnes relevant de sa compétence de gagner leur vie de manière sûre et durable, afin d'être en mesure de subvenir à leurs besoins essentiels, de préserver leur dignité et d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Le HCR contribue également à des solutions globales qui tiennent compte des droits culturels, civils et politiques, ainsi que des droits économiques. La réalisation des objectifs de protection dans le cadre des systèmes nationaux – un des objectifs de l'engagement du HCR en matière d'état de droit et de gouvernance – est un autre élément important de cette approche multidimensionnelle, consistant à rechercher des solutions dès le début du déplacement.

## Dans ce chapitre :

- Recherche de solutions
- Moyens de subsistance et autosuffisance
- Recherche d'alternatives aux camps
- Accès à l'énergie



© HCR/Nick Otto

## RECHERCHE DE SOLUTIONS

### Planification pluriannuelle et multipartenaires

Une pierre angulaire de la stratégie de recherche de solutions du HCR est la planification pluriannuelle et multipartenaires. En s'appuyant sur les enseignements tirés des initiatives pilotes en cours au Costa Rica, en Équateur, au Ghana, en Ouganda, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie), 15 opérations supplémentaires élaboreront des stratégies de protection et de recherche de solutions pluriannuelles et multipartenaires pour les trois à cinq années à venir. Ces stratégies sont de toute première importance pour maintenir l'objectif de recherche de solutions à plus long terme, tout en assurant la prise en charge des besoins immédiats et la protection des droits des personnes relevant de la compétence du HCR. En 2017, les opérations régionales et nationales qui s'engageront dans une planification pluriannuelle et multipartenaires axée sur des solutions bénéficieront d'un appui technique sur des questions comme les modalités de séjour alternatives et la promotion de l'accès aux droits socio-culturels, économiques et civils et politiques, ainsi qu'aux services rattachés.

### Rapatriement volontaire

Le rapatriement volontaire – appuyé le cas échéant par une aide au développement visant à faciliter la réintégration durable – est la solution que de nombreux réfugiés continuent de privilégier. La décision de regagner son pays d'origine est une décision individuelle, et dépend de divers facteurs, notamment des circonstances dans lesquelles la fuite a eu lieu et des conditions de retour.

En 2017, le HCR s'attachera tout particulièrement à faciliter une prise de décisions libre et éclairée et à assurer le meilleur environnement possible pour la prise de décisions relatives au rapatriement volontaire. Dans les pays et les régions d'accueil, les équipes de protection poursuivront leur dialogue structuré avec les réfugiés et les déplacés internes pour mieux déterminer leurs intentions, ainsi que les obstacles à un retour volontaire, sûr et digne.

Dans les pays et les régions de retour, le HCR poursuivra ses activités de

suivi et de compte rendu, concernant la protection et les retours, en se concentrant sur les priorités des résidents dans ces zones. Le HCR travaillera avec les personnes de retour et celles qui ne se sont pas enfuies, ainsi qu'avec les gouvernements, les représentants de la société civile et les partenaires internationaux pour veiller à ce que les informations sur la situation dans les pays d'origine soient vérifiées. Il veillera en particulier que ces informations contiennent une analyse des problèmes de consolidation de la paix, de justice et de sécurité susceptibles d'influer sur la viabilité des retours ou d'engendrer des tensions nuisant à la réintégration. Ces tensions pourraient par exemple provenir de problèmes non résolus en lien avec le logement, les terres et les biens, la participation représentative aux instances décisionnelles et les difficultés de réinsertion sur le marché du travail.

Les interventions du HCR et de ses partenaires dans les zones de retour sont destinées à répondre aux besoins locaux et pourraient prévoir une collaboration avec les acteurs de développement sur les programmes, ainsi qu'un soutien à la participation des rapatriés aux initiatives de justice transitionnelle, aux programmes de restitution des terres, aux mécanismes de résolution des conflits, et à la définition des priorités régionales dans les programmes relatifs à l'éducation, à la santé, aux moyens de subsistance, à l'état civil et aux infrastructures incluant l'ensemble des résidents.

Le suivi et la communication d'informations sur les conditions de retour et sur les risques et obstacles en matière de protection sont particulièrement importants dans les lieux où les individus rentrent, même si les conditions ne sont pas encore propices à l'organisation de mouvements massifs et durables de rapatriement. Dans les

cas où les réfugiés et les déplacés internes doivent prendre des décisions, et en particulier lorsque les conditions ne sont pas idéales, il est essentiel de veiller à ce que tous les réfugiés aient accès à des informations objectives et d'entreprendre des activités de plaidoyer, aussi bien dans les lieux d'accueil que de retour, pour répondre aux priorités et aux questions des personnes relevant de sa compétence.

La collaboration avec les partenaires sur des initiatives communautaires destinées à resserrer les liens entre les personnes de retour et la société civile nationale est essentielle pour identifier et résoudre collectivement les problèmes de protection. Le HCR continuera également à appeler au maintien de l'espace de protection dans les pays d'asile et dans les régions de déplacement, afin que ni les réfugiés ni les déplacés internes ne soient contraints de rentrer prématurément.

## Intégration locale

Le HCR poursuit une stratégie globale d'intégration locale. S'étant engagé à étudier toutes les voies possibles pour apporter des solutions aux déplacés, le HCR renforcera son analyse des possibilités de naturalisation ou d'obtention du statut de résident permanent pour les réfugiés et d'enregistrement local pour les déplacés internes. Dans les situations de déplacement prolongé en particulier, l'organisation continuera à plaider pour que certains individus aient la possibilité d'opter pour des solutions d'intégration sur place, notamment des individus qui ont des liens avec leur communauté d'accueil, du fait de leur mariage, de leur activité économique ou de leurs liens culturels.

Du fait de la diversité des expériences de déplacement, il est nécessaire

d'offrir plusieurs solutions en même temps. Autrement dit, même lorsque le rapatriement librement consenti devient envisageable pour certains, il faut que la solution de l'intégration légale sur place reste disponible pour d'autres. Le HCR entend étudier, avec les pays et les régions d'asile, les options qui permettraient à certaines personnes de continuer à résider dans les lieux où elles ont fait leur vie ; il travaillera donc avec les organismes régionaux, ainsi qu'avec les gouvernements des pays hôtes et les communautés mixtes des régions d'accueil, afin que les populations déplacées puissent bénéficier de toutes les occasions possibles de se construire un avenir stable et sûr.

L'intégration des réfugiés et des déplacés internes dans les écoles locales favorise la collaboration socio-économique avec les communautés d'accueil. La bonne intégration dans les systèmes éducatifs nationaux dépend de nombreux facteurs, notamment du nombre d'enseignants disponibles et de la volonté des enseignants de gérer un effectif scolaire plus diversifié, des infrastructures et de l'accès sans risques aux écoles, de la famille de l'élève réfugié et de la cohésion de la communauté. Il est important que les enfants réfugiés se sentent en sécurité et bien acceptés à l'école, ainsi qu'au sein de la communauté d'accueil et que les familles de réfugiés jouissent également de leurs droits pour que les filles comme les garçons puissent poursuivre leurs études.

De même, l'intégration des enfants et des jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux est grandement facilitée lorsque l'accent est mis d'emblée sur l'apprentissage de la langue. D'une manière plus générale, la maîtrise de la langue locale et de la langue officielle peut faciliter l'accès des familles de

réfugiés à la justice, à la sécurité, à l'emploi, au logement et aux soins médicaux – lesquels sont autant de facteurs décisifs pour que les études aient un impact durable sur le futur des jeunes.

## Réinstallation

La réinstallation constitue toujours un mécanisme essentiel pour aider les réfugiés qui ont des besoins urgents ou particuliers en matière de protection. La réinstallation a également pris de l'importance en tant qu'instrument de partage des responsabilités avec les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, et occupe une place significative dans le Cadre d'action global pour les réfugiés.

Les activités de réinstallation ont pris davantage d'envergure ces dernières années avec de nombreux États qui ont augmenté leur nombre de places ou créé de nouveaux programmes de réinstallation. En conséquence, le nombre de dossiers de réinstallation soumis par le HCR aux États augmentera pour atteindre l'objectif de 200 000 en 2017, contre 74 800 en 2012. Les besoins restent néanmoins considérables : le HCR estime qu'en 2017, près d'1,2 millions de réfugiés auront besoin d'être réinstallés. Cette population est composée à 40 pour cent de Syriens, ce qui traduit l'aggravation incessante du conflit. Les réfugiés originaires de certains pays, comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et le Soudan, continueront également d'avoir besoin d'être réinstallés.

Tout au long de l'année 2016, le HCR s'est efforcé d'accroître sa capacité de traitement des dossiers de réinstallation et de se donner des moyens plus solides pour identifier les réfugiés ayant besoin d'être réinstallés, notamment

en renforçant l'enregistrement et les activités de protection communautaires. L'augmentation du nombre de dossiers soumis est également due à l'attitude des États de réinstallation, qui se sont montrés disposés à envisager de nouvelles modalités de traitement, ce qui a donné naissance à un certain nombre de méthodes novatrices, y compris dans le contexte syrien.

Le renforcement des efforts de traitement des demandes se poursuivra en 2017 pour répondre à l'augmentation des quotas à travers le monde et le HCR continuera donc de renforcer ses capacités et d'accroître l'efficacité de ses activités de réinstallation. Dans cette optique, le HCR a lancé un projet d'innovation pour mettre au point de nouvelles approches et veiller à ce que les activités de réinstallation soient adaptées à leur finalité, et répondent aux défis actuels.

L'augmentation de la réserve mondiale de places de réinstallation reste une priorité. De nouveaux programmes de réinstallation seront en cours d'élaboration dans 15 pays au moins en 2017, ce processus étant plus ou moins avancé selon les cas. L'expérience a montré que des programmes de réinstallation mal conçus, ou insuffisamment financés, peuvent causer des difficultés juridiques, administratives ou sociales aux réfugiés arrivant dans un pays et compromettre ainsi la protection et la solution permanente que la réinstallation est censée procurer. Le fait d'investir dès les premiers stades dans la conception et la planification des programmes de réinstallation garantit leur viabilité et assure une allocation des ressources plus efficace et mieux ciblée. En 2017, le HCR accompagnera les pays de réinstallation, nouveaux ou émergents, tout au long du processus de conception, en les aidant à identifier les

lacunes dans leurs programmes grâce à un renforcement de capacités tout en analysant et en diffusant les pratiques optimales recensées dans les pays qui ont l'expérience de la réinstallation.

## Voies complémentaires vers la protection et les solutions

En dépit de l'augmentation significative des programmes de réinstallation, le nombre de places disponibles demeure limité au regard de la taille de la population réfugiée dans le monde. C'est pourquoi les États, le HCR et d'autres partenaires travaillent à la création de voies supplémentaires et complémentaires, garantissant l'accès à la protection et aux solutions dans des pays tiers. La communauté internationale sera ainsi davantage en mesure – individuellement et collectivement – de partager les responsabilités en termes de protection et de solutions.

Ces filières complémentaires procurent aux réfugiés un éventail plus large de mécanismes pour accéder en toute légalité et sécurité à la protection et aux solutions, y compris par des possibilités d'emploi, d'études et de regroupement familial. Lorsque des réfugiés bénéficient de ces opportunités de manière indépendante, il convient d'attirer l'attention des pays de destination et des sponsors sur la situation particulière des personnes ayant besoin d'une protection internationale au titre du droit international.

En 2017, le HCR appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre sur les voies d'admission complémentaires et fournira des outils aux États, aux acteurs de la société civile et aux réfugiés afin de guider l'identification, la création et le développement de ces nouvelles filières. L'organisation analysera et recensera les

possibilités et les approches existantes, et entreprendra de constituer une base de données probantes pour faciliter la programmation.

Pour que les réfugiés puissent prendre des décisions en connaissance de cause, le HCR invitera les gouvernements et les autres partenaires à leur communiquer des informations précises sur les voies complémentaires. Le Haut Commissariat facilitera les relations entre les réfugiés vivant dans leur premier pays d'asile avec les organismes nationaux et les associations de la société civile des pays potentiels de destination, afin que les réfugiés aient conscience des questions pratiques et juridiques impliquées par de telles opportunités.

En outre, le HCR interviendra en 2017 auprès des gouvernements, en recommandant de faciliter l'accès des réfugiés aux systèmes administratifs et aux programmes existants. Les programmes destinés à aider les réfugiés à trouver un emploi, par exemple, devraient comporter des informations, tant à l'intention des employeurs que des réfugiés, sur l'accès aux mécanismes qui protègent les droits et la sécurité des travailleurs. Des renseignements précis et fiables sur les lois et politiques nationales devraient être transmis aux organisations qui cherchent à accompagner les réfugiés dans leurs démarches, lorsque ceux-ci déposent des demandes d'études, d'emploi ou de regroupement familial.

Certains États cherchent également à déterminer dans quelle mesure les réfugiés pourraient bénéficier d'accords régionaux autorisant la libre circulation entre pays, à titre temporaire ou permanent, comme les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre initialement créés pour remédier à des pénuries sur le marché du travail.

Afin que les voies complémentaires puissent apporter une protection et des solutions durables, il est important que les États établissent des garanties pour la protection de ceux qui en ont un besoin continu, aident les réfugiés dans leur recherche de solutions sûres et légales et réduisent les risques associés aux migrations irrégulières.

C'est pourquoi en 2017, conformément au Cadre d'action global pour les réfugiés, le HCR aidera les États et d'autres partenaires à veiller à ce que les réfugiés puissent bénéficier de possibilités d'emploi, d'études et de regroupement familial disponibles dans des pays tiers, comme un moyen d'offrir une protection et des solutions à titre provisoire ou à plus long terme. Il sera important de créer des réseaux entre les réfugiés et leurs éventuelles communautés d'accueil à travers le monde, de permettre des échanges d'informations sur les filières disponibles et d'éliminer les obstacles qui se présentent avant et après le voyage, en assurant notamment l'accès des réfugiés à des titres de voyage, délivrés en vertu de la Convention ou d'une autre nature.

## Partenariats pour la prise en charge des besoins à plus long terme

Le HCR renforce sa collaboration avec divers partenaires, notamment avec les acteurs de développement, pour mieux répondre aux besoins humanitaires à court terme des personnes déplacées et aux objectifs de développement à plus long terme en faveur des déplacés mais également des communautés qui les accueillent. Au niveau de chaque pays, l'organisation continuera à promouvoir la prise en compte des personnes déplacées dans les plans de développement nationaux. Aux côtés du PNUD, de la Banque mondiale, du Comité international de secours (IRC) et des gouvernements, le HCR poursuivra également ses efforts au sein de l'Alliance pour les solutions (voir *Glossaire*), l'objectif étant de trouver des solutions au déplacement en associant les ressources et les compétences d'un réseau diversifié d'acteurs. Des groupes nationaux ont d'ores et déjà été formés dans le cadre de l'Alliance pour les solutions en Somalie et en Zambie, et il est prévu d'en constituer d'autres en Ouganda et en Tanzanie en 2017.

Le HCR développe sa collaboration avec l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) et le PNUD en vue de rechercher des solutions à la situation des personnes déplacées au Cameroun, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en Ouganda, en Serbie, en Turquie, en Ukraine et en Zambie. En s'appuyant sur les résultats issus de l'étude menée sur l'impact économique des réfugiés dans les pays d'accueil, le HCR et la Banque mondiale continueront de renforcer leur partenariat par une collaboration systématique au niveau régional et national. La coopération entre le Haut Commissariat et l'OCDE sera également resserrée en vue d'assurer l'accès des réfugiés à l'emploi, ainsi que des voies complémentaires d'admission dans les pays de l'OCDE.

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
<b>Solutions durables</b>	
<b>Potentiel en matière de réinstallation réalisé</b>	
Soumettre des dossiers de réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Dans le monde, environ 200 000 individus feront l'objet d'une demande de réinstallation.</li> <li>■ Une assistance et un appui technique seront proposés à une vingtaine de pays ayant récemment mis en place des programmes de réinstallation.</li> <li>■ Une évaluation complète des procédures de réinstallation du HCR sera entreprise afin d'optimiser l'efficacité, d'éviter les doublons et de préserver la qualité, ainsi que l'intégrité.</li> </ul>
Organiser les départs en vue de la réinstallation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le HCR continuera de travailler avec ses homologues pour accroître le nombre de départs et assurer ainsi la pleine utilisation des quotas disponibles.</li> </ul>
Assurer l'intégrité des procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une nouvelle politique de lutte, incluant la prévention et la réponse, contre les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR dans le cadre des procédures de réinstallation sera mise en œuvre.</li> <li>■ Des missions d'évaluation technique multifonctionnelles seront entreprises afin d'offrir aux opérations du HCR une aide et des conseils sur les moyens de minimiser la fraude.</li> </ul>
Formation et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des activités de formation et de renforcement des capacités seront assurées afin de faciliter l'application de la nouvelle politique sur les fraudes commises par les personnes relevant de la compétence du HCR.</li> <li>■ Des outils de formation seront élaborés pour aider les pays de réinstallation récents à mettre sur pied des programmes de réinstallation.</li> <li>■ Une formation sur la politique et les procédures de réinstallation sera assurée auprès du personnel de terrain pour renforcer les capacités des collaborateurs du HCR participant aux opérations de réinstallation.</li> </ul>





Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
<b>Stratégie de recherche de solutions globales élaborée, renforcée ou actualisée</b>	
Établir des profils démographiques pour la recherche de solutions globales	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une méthodologie plus consultative pour définir les intentions des personnes relevant de la compétence du HCR sera mise en place dans les opérations sur le terrain.</li> <li>■ Le profil démographique de certaines populations réfugiées de longue date sera établi afin de déterminer les solutions qui ont leur préférence.</li> </ul>
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des stratégies pluriannuelles et multipartenaires de protection et de recherche de solutions seront élaborées dans 21 pays et financées, si besoin, par des fonds au titre du projet <i>Seeds for Solutions</i>.</li> <li>■ Dans le cadre des Programmes pour la protection, des modules de formation sur l'élaboration des stratégies seront mis à la disposition des équipes multifonctionnelles des bureaux nationaux.</li> </ul>
Faciliter et développer les voies complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des voies complémentaires d'accès des réfugiés à des pays tiers continueront d'être facilitées, afin de fournir des mécanismes visant à renforcer la protection et les solutions.</li> <li>■ Les capacités et les partenariats seront renforcés concernant l'identification, la mise en place et l'élargissement des voies complémentaires.</li> </ul>
<b>Coordination et partenariats renforcés</b>	
Coordination et partenariats renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des partenariats avec les acteurs du développement seront noués ou renforcés au niveau régional, national et international, y compris dans le cadre de l'Alliance pour les solutions.</li> </ul>
<b>Potentiel en matière de retour volontaire réalisé</b>	
Soutenir le retour volontaire dans la sécurité et la dignité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les réfugiés bénéficieront d'une aide pour regagner leur pays volontairement, de manière sûre et digne, lorsque les conditions le permettront.</li> <li>■ Des instructions améliorées seront communiquées aux opérations sur le terrain par la diffusion d'une version actualisée du manuel sur le rapatriement volontaire.</li> <li>■ Les dialogues structurés se poursuivront avec les réfugiés dans les pays d'asile, avec les déplacés internes et les personnes de retour dans les pays d'origine afin de préparer ou de faciliter leur réintégration durable.</li> <li>■ Des stratégies de recherche de solutions pluriannuelles et multipartenaires seront systématiquement élaborées par le HCR, avec le concours des autorités nationales, des partenaires de développement et d'autres parties prenantes, pour faciliter la réintégration des populations de retour, réfugiées ou déplacées dans leur pays.</li> </ul>
<b>Autonomisation des communautés et autosuffisance</b>	
Améliorer les partenariats, les capacités et les outils du HCR pour veiller à ce que le point de vue des communautés relevant de sa compétence soit intégré dans les initiatives pour les solutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 3 enquêtes d'opinion seront réalisées afin de déterminer quels sont, du point de vue des communautés concernées, les obstacles entravant l'accès aux droits et aux services nationaux.</li> <li>■ Des partenariats et un appui opérationnel permettront de s'attaquer aux obstacles mis en évidence par les enquêtes d'opinion.</li> </ul>
<b>Potentiel en matière d'intégration réalisé</b>	
Pérenniser l'intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un travail proactif sera entrepris avec les gouvernements et les Équipes des Nations Unies dans les pays pour faciliter l'intégration des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des rapatriés et des apatrides dans les plans de développement locaux et nationaux.</li> <li>■ 3 opérations réaliseront des autoévaluations pour identifier les lacunes dans la gouvernance institutionnelle et les mécanismes administratifs de protection des réfugiés et de fourniture de services.</li> </ul>
Renforcer les capacités d'intégration des personnes relevant de la compétence du HCR dans les processus nationaux, régionaux et mondiaux en rapport avec les droits au logement, à la terre et à la propriété	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des projets dans 3 pays sur les droits au logement, à la terre et à la propriété intégreront les besoins particuliers des personnes relevant de la compétence du HCR, avec l'appui d'acteurs de développement.</li> <li>■ Des instructions sur les droits au logement, à la terre et à la propriété seront diffusées auprès du personnel du HCR.</li> <li>■ Des instructions sur la mise en œuvre des « Principes Pinheiro sur la restitution des logements et des biens dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées » dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord seront élaborées et diffusées en coopération avec le HCDH.</li> </ul>



© HCR/Anthony Karumba

## MOYENS DE SUBSISTANCE ET AUTOSUFFISANCE

L'accès à des moyens de subsistance permet aux réfugiés de mener une vie active, productive et digne. En consolidant les liens avec les communautés d'accueil et en créant une communauté d'intérêts, les activités de subsistance contribuent à un environnement de protection favorable, dans lequel les réfugiés sont mieux préparés à des solutions durables, quelle que soit la forme que celles-ci prendront à l'avenir.

Les directives opérationnelles du HCR sur les critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance (mars 2015) visent à faire en sorte que les investissements dans les programmes d'appui aux moyens de subsistance produisent des effets mesurables sur les réfugiés et les communautés qui les accueillent. En vertu de ces directives, les opérations du HCR doivent élaborer des programmes adaptés au contexte, bien ciblés et fondés sur des études de marché et des évaluations socio-économiques de qualité. Les critères minimum prévoient l'apport

de compétences techniques pour l'élaboration des programmes de subsistance, mis en œuvre par des partenaires qualifiés et associés à des initiatives des pouvoirs publics, d'acteurs du développement et d'intervenants du secteur privé. La programmation du HCR dans le domaine des moyens de subsistance adopte une approche intégrée impliquant les communautés d'accueil et visant à renforcer la cohésion sociale.

### Secteurs accessibles aux réfugiés

En 2017, le HCR continuera de faciliter l'accès des réfugiés à l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat, qui présentent un fort potentiel de croissance et des capacités d'absorption de la main-d'œuvre réfugiée. Ayant entamé des consultations avec les milieux d'affaires, le HCR cherche également à collaborer avec des partenaires de la grande distribution susceptibles de s'approvisionner en produits

fabriqués par les réfugiés dans différents pays. D'ici fin 2016, les critères minimum régissant les programmes d'appui aux moyens de subsistance seront publiés sous la forme d'une Instruction administrative, imposant aux opérations de se rapprocher de ces critères et les rendant tous obligatoires à compter de 2020.

### Le secteur artisanal

L'artisanat offre aux réfugiés, notamment aux femmes, détentrices d'un savoir-faire spécialisé, transmis de génération en génération et perfectionné au fil du temps, la possibilité de créer leur propre entreprise. Le marché mondial des produits artisanaux, déjà important, se développe. Le secteur de l'artisanat est, derrière le secteur de l'agriculture, le deuxième employeur du monde en développement et, en 2012, le commerce international de produits artisanaux était évalué à plus de 32 milliards de dollars. Dans les situations de déplacement, le travail artisanal est souvent utilisé

pour rassembler des femmes et assurer une formation ou des activités thérapeutiques. Cependant, pour que les activités artisanales répondent aux besoins économiques des réfugiés, il faut des investissements et un modèle économique viable, directement reliés aux marchés concernés.

Le projet du HCR pour les artisans réfugiés vise à les aider à trouver une source de revenus et à développer leurs liens avec les marchés. En 2017, le HCR s'efforcera d'assurer l'accès d'un plus grand nombre d'artisans réfugiés à des marchés, grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de l'artisanat et centrée sur les quatre éléments clés suivants :

- Plateforme de commercialisation innovante – le HCR et ses partenaires présenteront les produits réalisés par les artisans réfugiés et les mettront en relation avec des acheteurs du monde entier par le biais d'une plateforme de marketing faisant partie intégrante de la filière artisanale.
- Partenariats stratégiques – le HCR assumera une fonction de coordination mais l'initiative exigera le concours de partenaires techniques expérimentés. L'organisation développera des partenariats stratégiques dans les domaines de la conception des produits, de la communication et du marketing, des liens avec les marchés, de la logistique, de la formation et de la technologie. Des entreprises du secteur privé, des acteurs de développement et d'autres organismes onusiens, tels que le Centre du commerce international

(CCI), seront également invités à participer au projet dans leurs domaines de compétences.

- Participation des entreprises locales – le HCR cherche à créer des filières viables pour les artisans réfugiés en s'associant, dans les pays d'accueil, avec des entreprises solidaires locales, qui assureront des formations et gèreront les commandes, la production et la logistique. Certaines entreprises bénéficieront d'un appui technique et d'un renforcement des capacités, en vue d'intégrer de manière viable les gammes de produits réalisées par les réfugiés dans leurs activités, ce qui créera de nouveaux liens avec les marchés et stimulera l'économie locale.
- Conception de nouveaux produits – les artisans réfugiés seront en mesure de créer des produits attrayants pour le marché international.

## Le modèle de progression

Le modèle de progression est une stratégie ambitieuse qui doit permettre aux familles issues de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil de sortir progressivement de la grande pauvreté et d'accéder à des moyens de subsistance durables. Depuis 2013, le HCR et ses partenaires appliquent le modèle de progression à titre expérimental dans cinq pays, en milieu urbain et rural, et prévoient d'étendre le projet à une vingtaine de pays au cours des trois prochaines années. Dans les pays pilotes le modèle de progression a permis aux réfugiés de subvenir à leurs besoins essentiels,

d'acquérir des compétences, de prendre de bonnes habitudes en matière d'épargne, de créer leur entreprise ou de trouver un emploi sur le marché du travail local.

Dans le cadre du modèle de progression, chaque réfugié participant a un conseiller personnel qui le guide tout au long du programme, en adaptant le soutien à ses besoins individuels et en l'aidant à accéder aux services et aux prestations. Une évaluation récente du projet pilote exécuté en Égypte a montré que 750 participants issus de la communauté réfugiée et de la communauté d'accueil avaient obtenu un emploi et que près de 800 personnes avaient monté leur entreprise.

## Promotion de l'entrepreneuriat

Dans une perspective d'avenir, encourager l'autosuffisance des réfugiés par l'entrepreneuriat demeure une priorité pour le HCR. Dans de nombreux pays, les entrepreneurs réfugiés réussissent, en vendant des produits ou en offrant des services aux communautés d'accueil dès lors que la conjoncture économique, la législation et les politiques nationales s'y prêtent. Leur réussite dépend souvent des services d'appui aux entreprises, notamment la formation, l'accès aux outils, aux matières premières et aux autres moyens de production, ainsi que l'accès aux services financiers, en particulier le crédit et l'épargne. Le HCR observe des réussites lorsque ces éléments fondamentaux sont réunis. En

Ouganda et au Rwanda, les réfugiés ont le droit de travailler et de monter leur entreprise, ce qui a créé des emplois et augmenté les échanges, tant au niveau national qu'au niveau régional. En Équateur, le HCR et l'Université catholique pontificale de l'Équateur ont mis au point un modèle de pépinière d'entreprises afin de doter des réfugiés et des membres de la communauté d'accueil des compétences nécessaires au développement de leurs activités entrepreneuriales.

## Promotion du droit au travail

Dans plusieurs pays d'accueil, des évolutions encourageantes ont été observées récemment dans les législations et les réglementations nationales

sur l'emploi, concernant notamment : la promotion de l'intégration des réfugiés dans le secteur de l'emploi formel, la libéralisation de la législation et de la réglementation relatives à l'emploi et la possibilité de créer des zones franches où les réfugiés pourraient eux aussi travailler.

Néanmoins, la marge de progression reste importante. En 2015, sur quatre réfugiés dans le monde, seul un avait des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins essentiels. De nombreux réfugiés vivent dans des pays et des communautés où le taux de chômage des ressortissants est élevé, ce qui dissuade les autorités de leur accorder l'accès au marché du travail. Les emplois disponibles sont souvent mal rémunérés, précaires ou non déclarés. Les restrictions imposées par les lois ou

les politiques nationales, ainsi que certains obstacles pratiques, comme la sous-qualification, la barrière de la langue et la discrimination, peuvent également limiter l'accès des réfugiés à l'emploi.

Le HCR continuera de travailler avec l'OIT à la création de conditions propices à l'autonomisation des réfugiés, en s'appuyant sur les développements encourageants observés en 2016. Depuis mars 2016, le HCR et l'OIT élaborent des recommandations pratiques sur l'application de mesures destinées à faciliter l'accès au marché du travail et susceptibles de produire des effets bénéfiques pour les personnes relevant de la compétence du HCR, ainsi que pour la population active du pays d'accueil. En outre, le HCR continuera de participer à l'examen de la

## Partenariats et coopération sur les moyens de subsistance

Le travail d'appui aux moyens de subsistance du HCR est soutenu par un comité consultatif composé de représentants des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que de spécialistes du développement. L'organisation développe par ailleurs son partenariat avec l'OIT, en s'attachant à promouvoir l'accès inclusif et équitable à un travail et à des moyens de subsistance décents, en mettant l'accent sur l'appui aux communautés d'accueil et en privilégiant les efforts visant à lutter contre l'exploitation économique, y compris le travail des enfants. En collaboration avec l'OIT et l'UIT, le HCR prépare des interventions techniquement fiables et fondées sur les besoins des marchés, en vue d'intégrer les réfugiés ou de renforcer leur rôle dans les filières d'approvisionnement et de soutenir l'entrepreneuriat. De plus,

en partenariat avec l'Agence suédoise de développement international, le HCR cherche à mettre en place un mécanisme mondial de garantie du crédit qui incitera les prestataires de services financiers à accorder des prêts aux réfugiés en réduisant les risques auxquels ces prestataires s'exposent. Au nom du Gouvernement suédois, l'Agence prendra à sa charge 50 pour cent du montant non remboursé en cas d'abandon de créance.

D'une manière plus générale, le HCR développe sa collaboration avec le secteur privé afin de créer des possibilités d'emploi pour les populations déplacées. Avec l'OCDE, le HCR aide les entreprises à améliorer l'emploi des réfugiés en Europe. Au sein de l'Alliance pour les solutions, le HCR étudie des méthodes innovantes destinées à impliquer le secteur privé dans l'aide et la recherche de solutions pour les personnes déplacées de force.

Recommandation 71 de l'OIT, qui explique comment le marché de l'emploi peut contribuer à la paix et à la sécurité. Du fait de l'adoption des principes directeurs et de l'actualisation possible

de la Recommandation 71, les deux organisations s'attendent à recevoir des demandes d'assistance technique de la part d'États membres en 2017 et en 2018 et élaborent un plan d'action conjoint. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
<b>Environnement de protection favorable</b>	
<b>Législation et politiques définies ou renforcées</b>	
Plaider pour que la législation et les politiques protègent et respectent le droit des réfugiés au travail et en assurent la pleine réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un document de synthèse sur le droit au travail pour les réfugiés sera publié afin de « promouvoir le droit au travail et le droit au développement », conformément au premier objectif de la Stratégie globale du HCR pour les moyens de subsistance.</li> <li>■ Une expertise sur la protection internationale sera assurée dans le cadre des processus de définition de normes de l'OIT, concernant le travail décent et l'accès à l'emploi pour les personnes relevant de la compétence du HCR.</li> </ul>
<b>Solutions durables</b>	
<b>Renforcement de l'autosuffisance et des moyens de subsistance</b>	
Aider à créer un environnement favorable à l'autosuffisance des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le HCR entamera une collaboration avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé pour contribuer à la création d'un environnement favorable à l'autosuffisance des réfugiés.</li> </ul>
Accroître la capacité technique des opérations concernant les programmes d'appui aux moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le fichier de spécialistes des moyens de subsistance sera étoffé.</li> <li>■ Des missions d'appui technique seront menées dans au moins 15 opérations.</li> <li>■ 2 séances de formation technique sur les moyens de subsistance seront organisées à l'intention du personnel du HCR et de ses partenaires.</li> <li>■ Le programme de formation en ligne sur les moyens de subsistance sera étendu.</li> <li>■ Plus de 70 opérations dotées d'un budget pour l'autosuffisance se rapprocheront des critères minimum établis pour les programmes d'appui aux moyens de subsistance.</li> </ul>
Améliorer la planification stratégique relative aux moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des évaluations socio-économiques et des études de marché seront entreprises dans 7 opérations supplémentaires.</li> <li>■ Des plans stratégiques d'appui aux moyens de subsistance spécifiquement adaptés à chaque pays seront élaborés dans au moins 10 opérations supplémentaires.</li> </ul>
Aider les réfugiés à accéder aux marchés internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un appui sera offert pour améliorer la qualité des produits artisanaux fabriqués par les réfugiés dans 3 opérations supplémentaires.</li> <li>■ Les partenariats avec les entreprises et les employeurs seront développés à l'international et dans les pays.</li> <li>■ Des commandes d'articles artisanaux fabriqués par des réfugiés seront obtenues dans 3 pays supplémentaires.</li> </ul>
Développer l'emploi et le travail indépendant des réfugiés pauvres et très pauvres de manière coordonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le modèle de progression sera étendu à 20 pays supplémentaires au cours des trois prochaines années, au bénéfice de 37 000 ménages de réfugiés.</li> <li>■ Des missions de conception et de suivi seront entreprises dans 7 opérations adoptant le modèle de progression en 2017.</li> <li>■ Les partenariats avec les acteurs du développement seront renforcés ou développés.</li> </ul>
Créer un environnement plus favorable au renforcement des moyens de subsistance des réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Une formation ciblant 5 institutions de microfinance sera organisée.</li> <li>■ Des directives sur l'accès des réfugiés aux services financiers seront publiées.</li> <li>■ Le mécanisme de garantie du crédit sera lancé.</li> </ul>



© HCR/Achilleas Zavellis

## RECHERCHE D'ALTERNATIVES AUX CAMPS

Lancée en juillet 2014, la Politique sur les alternatives aux camps recommande d'offrir aux réfugiés la possibilité de mener une vie utile, digne et indépendante au sein des communautés qui les accueillent. En 2016, le HCR s'est attaché tout particulièrement à renforcer les synergies avec les plans de développement nationaux et à promouvoir l'intégration des réfugiés dans les systèmes publics, notamment en matière de santé et d'éducation. Les objectifs de la politique ont également orientés la collaboration croissante avec la Banque mondiale.

L'outil de diagnostic du HCR concernant les alternatives aux camps est utilisé pour analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique, suivre les évolutions, les opportunités et les actions, et définir les priorités. En 2016, l'outil de diagnostic a été utilisé pour examiner 90 opérations venant en aide à quelque 15,7 millions de réfugiés. Les résultats témoignent des

progrès accomplis depuis 2015, avec notamment une utilisation accrue de l'aide en espèces et un plaidoyer plus énergique pour promouvoir l'accès des réfugiés aux services nationaux. En 2017, le HCR sera dans son troisième cycle d'autoévaluation à l'aide de l'outil de diagnostic. Ceci permettra une analyse plus large des principales évolutions, réalisations et difficultés concernant le passage à des zones d'installation plus intégrées pour les réfugiés et la recherche d'alternatives viables aux camps.

Tout au long de l'année 2017, le HCR s'appuiera sur les réalisations observées dans certaines opérations clés. Au Tchad, le Haut Commissariat poursuivra sa coopération avec la Banque mondiale et des intervenants nationaux pour faciliter l'intégration pacifique et durable des réfugiés provenant de deux camps méridionaux, Amboko et Gondje, au sein des communautés d'accueil.

L'organisation s'efforcera d'améliorer l'accès aux services et aux moyens de subsistance, au bénéfice des réfugiés comme des communautés d'accueil au Tchad, en constituant des capacités locales de prestation de services essentiels dans toute une gamme de secteurs, tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, et la protection de l'environnement. Au Rwanda, où les réfugiés bénéficient d'un ensemble de libertés et de droits, le HCR s'appuiera sur la stratégie qu'il a élaborée avec le Gouvernement en 2016. Intitulée « L'intégration économique des réfugiés au Rwanda : une stratégie destinée à favoriser le développement économique au Rwanda par l'autosuffisance des réfugiés (2016-2020) », cette stratégie vise à modifier radicalement la physionomie des camps de réfugiés, en transformant des sociétés dépendantes en économies dynamiques, fondées sur l'offre et la demande. ■



© HCR/Semih Bulbul

## ACCÈS À L'ÉNERGIE

Près de 10 millions de personnes déplacées de force vivent dans des camps et la grande majorité d'entre elles n'ont qu'un accès minime aux combustibles et à l'électricité nécessaires pour préparer les repas, s'éclairer, étudier ou entreprendre des activités génératrices de revenus. Le HCR s'attache donc à élargir l'accès à des sources d'énergie non polluantes, ce qui pourrait améliorer considérablement la santé et le bien-être de millions de personnes relevant de sa compétence.

La « Stratégie pour l'accès sûr aux combustibles et à l'énergie (SAFE) » vise à généraliser la prise en compte des questions énergétiques dans les opérations du HCR. La stratégie sera révisée en 2017 en vue de tirer parti des enseignements et des réussites, de créer des méthodologies d'application claires et d'accroître l'impact des interventions.

L'accès à l'énergie devient plus abordable pour un nombre croissant de familles aux revenus modestes, grâce à des mécanismes de financement novateurs qui permettent de procéder à des achats en payant au fur et à mesure de petites sommes, en évitant l'investissement initial. Le HCR, en collaboration avec des partenaires, met en place pour la première fois un système de ce type à Dollo Ado (Éthiopie) par l'intermédiaire d'entrepreneurs issus de la communauté réfugiée et de la communauté locale. Les ménages auront la possibilité d'acheter leur propre système solaire à usage domestique au moyen de plusieurs versements, d'un montant abordable, répartis dans le temps, en cessant ainsi de consommer des combustibles coûteux et polluants. Le HCR entend étendre ce modèle de paiement échelonné à d'autres opérations à l'avenir.

## Partenariats et coopération dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

Le HCR poursuivra sa collaboration avec un ensemble de partenaires afin de trouver des moyens novateurs et viables pour répondre aux besoins énergétiques des réfugiés. Le HCR travaille avec la Fondation IKEA et la KfW Banque de développement sur des projets en lien avec les énergies renouvelables, notamment la construction de centrales solaires dans les camps de réfugiés de Jordanie, et collabore avec l'Alliance mondiale pour des réchauds écologiques et le *Berkeley Air Monitoring Group* pour mettre au point des fourneaux non polluants. Le HCR continue de participer à différentes actions de sensibilisation, comme l'initiative du Secrétaire général, « Énergie durable pour tous ».

Dans le cadre de la *Moving Energy Initiative*, le Haut Commissariat collabore avec *Energy 4 Impact, Practical Action*, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et le Ministère britannique du développement international (DFID) afin de mettre au point des solutions énergétiques durables pour le chauffage et la climatisation, la cuisson, l'éclairage, l'électrification, l'eau et l'assainissement ; l'objectif est d'améliorer l'accès à l'énergie pour les populations déplacées au Burkina Faso, en Jordanie et au Kenya. En 2017, le HCR se donnera des moyens techniques plus solides pour aborder la problématique de l'énergie, en créant un groupe externe d'experts sur

l'énergie et en approfondissant sa collaboration avec Ingénieurs sans Frontières, le secteur privé et les ONG. Les partenariats avec des établissements universitaires, comme l'Université technique du Danemark (DTU) et le MIT resteront essentiels pour améliorer l'accès des personnes relevant de la compétence du HCR à des sources d'énergie non polluantes.

MSB et la Direction du développement et de la coopération (Suisse) soutiennent le HCR dans ses efforts pour réduire la dégradation de l'environnement et la surexploitation des ressources naturelles dans les situations de déplacement, ainsi que pour améliorer l'accès aux moyens de subsistance dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil. En 2017, le HCR espère s'associer au Fonds vert pour le climat et à l'UNITAR pour promouvoir des programmes de résilience aux changements climatiques et des activités d'éducation aux changements climatiques dans des opérations sélectionnées. Le Haut Commissariat travaillera avec la FAO pour renforcer la résilience au sein des populations déplacées et entend également continuer à réfléchir à des projets de financement de la lutte contre les changements climatiques en 2017, en collaboration avec *Carbon Africa*, « atmosfair » et l'*Uganda Carbon Bureau*.

S'orientant vers la neutralité climatique, le HCR élabore actuellement une stratégie sur les alternatives aux générateurs avec d'autres organisations et des acteurs du secteur privé. Cette stratégie fera appel à des mécanismes de financement novateurs et aux technologies les plus récentes en matière d'énergies renouvelables pour fournir de l'électricité dans les situations d'urgence et les situations prolongées, ce qui réduira la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, fera baisser les coûts opérationnels et minimisera les émissions de carbone. L'emploi de technologies de pointe dans le domaine des énergies renouvelables offrira également un moyen innovant pour réduire l'empreinte carbone des opérations du HCR ; à cet égard, un

modèle est en cours d'élaboration pour l'opération au Zimbabwe, où il sera mis en œuvre en 2017.

Le HCR et les autres organisations humanitaires ont des difficultés à faire face aux coûts associés à la fourniture de services énergétiques de base aux réfugiés accueillis dans les camps, coûts estimés à plus de 500 millions de dollars par an. Le Haut Commissariat a soumis une demande d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat, ce qui lui permettrait de demander des financements pour les programmes de protection de l'environnement et d'approvisionnement énergétique adaptés au changement climatique de ses opérations à compter du deuxième semestre 2017. ■

Domaines d'intervention prévus en 2017	Principales réalisations visées en 2017
<b>Besoins de base et services essentiels</b>	
<b>Accès élargi de la population aux énergies non polluantes</b>	
Mettre au point des solutions d'éclairage pour améliorer la sécurité la nuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les communautés réfugiées d'opérations sélectionnées participeront à la mise au point de solutions d'éclairage public grâce au guide du HCR sur l'éclairage collectif, qui sera achevé en 2017.</li> <li>■ Des mini-réseaux solaires seront montés en Éthiopie et au Népal pour fournir de la lumière et de l'électricité.</li> <li>■ De nouvelles méthodologies concernant l'éclairage domestique et public seront élaborées et intégrées aux réponses d'urgence.</li> </ul>
Améliorer l'accès aux produits et services dans le domaine de l'énergie Promouvoir les moyens de subsistance liés aux énergies non polluantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'accès des communautés aux produits et services énergétiques s'améliorera, grâce à l'implication accrue du secteur privé dans les opérations humanitaires.</li> <li>■ Au moins 200 entrepreneurs issus des communautés réfugiées et d'accueil bénéficieront d'une formation technique et commerciale sur les systèmes liés aux énergies renouvelables.</li> <li>■ Plus de 10 000 familles achèteront des systèmes solaires à usage domestique grâce à la création d'entreprises locales assurant des services dans le domaine de l'énergie.</li> </ul>
Réduire les émissions de carbone Faire baisser les coûts opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Plus de 40 000 ménages auront accès à une électricité propre, distribuée par les grandes centrales solaires installées en Jordanie.</li> <li>■ Un guide sur les pompes à eau fonctionnant à l'énergie solaire sera élaboré pour réduire la consommation de diesel.</li> <li>■ Des dispositifs destinés à remplacer les générateurs seront mis au point et achetés pour optimiser l'utilisation des énergies renouvelables et réduire la consommation de combustibles fossiles dans le cadre de projets pilotes lancés dans au moins 5 opérations.</li> </ul>
Améliorer la santé et le bien-être par des initiatives sur les énergies sûres Réduire le déboisement Permettre la cuisson non polluante	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Des évaluations et études de faisabilité approfondies seront entreprises dans au moins 5 pays afin d'élaborer des solutions optimales en matière de combustibles et d'identifier le potentiel pour la production de biocombustible.</li> <li>■ Le cahier des charges des fourneaux de cuisine améliorés et un guide participatif sur la cuisson non polluante pour les réfugiés seront finalisés.</li> </ul>
Renforcer les capacités et l'expertise et consolider les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les capacités d'innovation et les capacités techniques seront renforcées dans le cadre de partenariats collaboratifs avec des acteurs du secteur privé, des universités et d'autres organisations humanitaires.</li> <li>■ Au moins 2 administrateurs supplémentaires, spécialistes de l'énergie, seront recrutés en vue de la planification et de l'exécution d'interventions efficaces.</li> </ul>
Affiner et améliorer les interventions dans le domaine de l'énergie par le suivi et l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'impact des projets sera évalué en profondeur à l'aide d'une nouvelle boîte à outils pour le suivi et l'évaluation, ce qui permettra d'intégrer les enseignements tirés et d'améliorer les futures interventions.</li> </ul>

# Des réfugiés s'épanouissent grâce au travail en Allemagne

D'après un article d'actualité du HCR.

17 août 2016

**BERLIN, Allemagne** | C'est une tâche colossale. L'Office fédéral de l'emploi en Allemagne mentionne avoir conseillé, durant le seul mois de juillet, quelque 322 000 demandeurs d'asile et réfugiés à la recherche d'un travail. Beaucoup éprouvent des difficultés avec la langue ou n'ont pas les documents nécessaires tandis que d'autres doivent suivre une nouvelle formation ou changer de carrière.

Cependant, les possibilités sont réelles pour les personnes faisant preuve de détermination. Les nouveaux arrivants qui se forment au sein de certaines grandes entreprises allemandes indiquent qu'obtenir un emploi va bien au-delà de la rémunération. Le travail est synonyme d'intégration, d'acceptation, de reconnaissance et de confiance en soi.

Juste un an après son arrivée en Allemagne, Sana Dawod, originaire de Syrie et ingénieur en informatique, travaille à plein temps chez SAP, une multinationale spécialiste des logiciels pour les entreprises.

Diplômée en informatique, Sana avait travaillé pendant quatre ans en tant que développeur de sites web et illustratrice pour une organisation non gouvernementale d'aide à l'enfance à Damas. Lorsque la guerre a éclaté, elle a continué à travailler, bravant le chaos et la violence.

« Nous avons vécu difficilement en Syrie pendant des années dans l'espoir que la situation s'améliorerait », explique-t-elle.

Les hommes de sa famille ont fui vers l'Europe après que le frère de Sana ait été tué. Sa sœur et elle sont demeurées à Damas pendant deux autres années pour attendre des nouvelles d'un proche disparu.

Quand elles ont entendu parler de la mort de leur proche, elles ont compris



© HCR/Aubrey Wade

Un an après son arrivée en Allemagne, Sana Dawod, une réfugiée syrienne âgée de 30 ans, a décroché un emploi d'ingénieur en informatique chez SAP.

qu'elles n'avaient plus de raison de rester au pays. « À la fin, nous avons perdu tout espoir », dit-elle. En avril 2015, Sana a rejoint des membres de sa famille à Ludwigshafen, dans le sud-ouest de l'Allemagne, et a commencé à chercher du travail. Elle a vu sur les médias sociaux que les bureaux de SAP près de chez elle étaient à la recherche de réfugiés pour des stages. Elle a postulé immédiatement et sa candidature a été retenue.

En janvier, elle a commencé un stage rémunéré de six mois chez SAP au sein d'un groupe de 80 réfugiés et demandeurs d'asile.

Pour Sana, ce fut toute une adaptation.

« Tout était nouveau, une nouvelle entreprise, une nouvelle culture, de nouveaux collègues, une nouvelle langue, de nouvelles technologies », explique-t-elle. « Mon expérience antérieure m'a aidée, mais j'ai dû apprendre beaucoup sur les technologies les plus récentes. »

Sana n'a pas seulement appris un nouveau code. Elle s'est soudainement retrouvée dans un milieu de travail allemand entourée d'une équipe dont

les membres proviennent de partout dans le monde. « Mon travail a beaucoup contribué à mon intégration », ajoute Sana, qui a suivi un cours d'allemand et d'intégration en marge de son stage.

Son mentor, René Laengert, a été impressionné par ses progrès. Lorsqu'il y a eu une possibilité d'emploi dans son équipe, il a encouragé Sana à présenter sa candidature. « Elle s'est familiarisée très vite avec les technologies que nous utilisons », indique René. « Son flair artistique et son expérience technique forment une excellente combinaison. »

Plus tôt ce mois-ci, Sana a commencé un contrat à temps plein. Elle affirme que l'obtention de cet emploi a été une étape cruciale qui lui a permis de placer sa nouvelle vie sur la bonne voie. « Mon travail ici m'a vraiment aidée à voir le côté positif », ajoute Sana. « Avant la guerre, nous menions une vie agréable. Il est donc étrange d'être étiquetés comme réfugiés et de dépendre des autres. J'espère voler de mes propres ailes le plus rapidement possible. » •